

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

31**

**Nombre de votants :

31**

**Date de convocation :
3 décembre 2024**

**Date d'affichage de la
liste des délibérations :
12 décembre 2024**

**Objet : Lotissement «
Le Clos du Petit Pont »
- Dénomination et
numérotation de la
voirie**

L'AN deux mille vingt-quatre, le 9 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MEGRET, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Michel BAGES, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mathéo HEBERT

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Rémy BALLET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2024**

QUESTION N° 40

OBJET : Lotissement « Le Clos du Petit Pont » - Dénomination et numérotation de la voirie

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 19 novembre 2024.

Le lotissement privé « Le Clos du Petit Pont », dont l'accès véhicule a été réalisé depuis l'impasse d'Orléans, a fait l'objet d'un aménagement (division, espaces verts et voirie) par la société VITIS. Cet aménagement est achevé depuis le 30 mars 2024.

Ce lotissement est constitué d'un lot « espace vert » et de 5 lots constructibles, dont :

- le premier possède un accès depuis l'impasse d'Orléans,
- les quatre autres sont desservis par une voirie privée nouvellement créée.

Les futures habitations, dont les travaux de construction n'ont pas encore débuté, doivent donc faire l'objet d'un adressage.

Il est ainsi proposé de dénommer la voie nouvellement créée « Impasse du Petit Pont », et d'établir la numérotation conformément au plan ci-joint, considérant la desserte exposée ci-dessus, à savoir un lot sur l'impasse d'Orléans, et quatre sur la nouvelle impasse réalisée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider la dénomination de la voie créée dans le cadre de cette opération,
- valider la numérotation attribuée à chaque lot ou future construction, conformément au plan joint.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 décembre 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).